Revue CRIMEN

N° 6 | 2026
L'État face aux menaces contemporaines : Quelles solutions ? Volume 1, une problématique complexe

Pour une réflexion sur la coopération militaro-sécuritaire face à la recomposition géopolitique en Afrique de l'Ouest

Michel GBAGBO *Maître de conférences*
UFR criminologie
Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan
Mariam Dite Diarafa SISSOKO OUATTARA *-*
UFR Criminologie
Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan

Édition électronique :
URL :
https://revue-crimen.numerev.com/articles/revue-6/3546-pour-une-reflexion-sur-la-cooperation-militaro-securitaire-face-a-la-recomposition-geopolitique-en-afrique-de-l-ouest
ISSN : 2782-0106
Date de publication : 02/06/2026

Cette publication est sous licence **CC BY-NC-ND** (Attribution - No commercial - No derivatives).

Pour **citer cette publication** : GBAGBO, M., SISSOKO OUATTARA, M. D. D. (2026) Pour une réflexion sur la coopération militaro-sécuritaire face à la recomposition géopolitique en Afrique de l'Ouest. *Revue CRIMEN*, (6). https://doi.org/10.34745/

Cet article examine la coopération militaro-sécuritaire en Afrique de l'Ouest face aux défis de recomposition géopolitique. Il discute de ses obstacles et opportunités, propose divers scenarii possibles et insiste in fine sur une approche holistique dans chaque État. Il propose d’assurer la stabilité sous-régionale par une coopération anticipatrice et respectueuse des souverainetés nationales.

This article explores military and security cooperation in West Africa in response to challenges of geopolitical restructuring. It addresses its hurdles and prospects, offers various potential scenarios, and ultimately insists on a holistic approach within each state. It suggests ensuring sub-regional stability through proactive cooperation that respects national sovereignties.

Mots-clés :
Géopolitique, Industrie, Coopération, Militaire, Etats du Sahel, Military cooperation, Security cooperation, Geopolitic, Sahel States Alliance

---

Du 7 au 9 mars 2024, à Jacqueville en Côte d'Ivoire, s'est déroulé un séminaire destiné à la formation des présidents et membres des commissions de sécurité et de défense des Assemblées nationales africaines, une initiative orchestrée par l'Institut de recherche Stratégique. Inspiré par les contributions de figures éminentes telles que le professeur Oswald Padonou du Bénin, le commissaire de police Mohamed Bakayoko, ainsi que Madame Danielle Darlan, ancienne présidente du Conseil constitutionnel de la République de Centrafrique, et stimulé par les débats qui ont suivi, nous avons été conduits à la rédaction de cet article, axé sur la nécessité d'une réflexion approfondie concernant la coopération militaro-sécuritaire en réponse à la recomposition géopolitique en Afrique de l'Ouest.

Cet article trouve également son origine dans un colloque international pluridisciplinaire, organisé conjointement les 27 et 28 juin 2024 à Abidjan par l'Unité de formation et de recherche en criminologie de l'Université Félix Houphouët-Boigny et le Laboratoire droit et développement de la Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales de l'Université Moulay Ismaïl à Meknès au Maroc, en collaboration avec le Forum interdisciplinaire des chercheurs francophones. Ce colloque, centré sur la

thématique *L'État face aux menaces contemporaines : quelles solutions ?* nous a permis, en collaboration avec la distinguée Dr Mariam Sissoko Ouattara, de présenter les fruits de notre réflexion globale, enrichie de nos analyses et références bibliographiques.

L'Afrique de l'Ouest est aujourd'hui confrontée à une multitude de menaces sécuritaires, économiques et sociales. Parmi elles, le terrorisme se distingue par son impact dévastateur, menaçant la stabilité régionale et la sécurité des populations (Eizenga et Williams, 2020). La région, en réponse à cette escalade, a vu l'émergence de nouvelles formes de coopération, dont l'Alliance des États du Sahel, créée par trois pays anciennement membres de la CEDEAO (Traoré, 2024). Cette initiative souligne l'importance cruciale de la coopération internationale face aux défis transnationaux. Comment conjuguer cette coopération avec harmonie quand les structures même en charge de la coordination des actions communes de sécurité s'émiettent ? Quels leviers utiliser alors ? C'est que le terrorisme en Afrique de l'Ouest constitue un défi majeur. Il s'impose, principalement dans le Sahel, comme une menace grave pour la paix et la sécurité régionales. Les groupes terroristes exploitent les fragilités étatiques, les tensions intercommunautaires et les vastes étendues peu gouvernées pour étendre leurs activités. Les attaques contre les civils, les forces de sécurité et les symboles de l'État déstabilisent les sociétés, freinent le développement économique et engendrent une crise humanitaire croissante (ICG, 2020, cité par Forson, 2020).

Face à cette menace, l'Alliance des États du Sahel, créée le 16 septembre 2023, encore appelée Liptako-Gourma, et formée par le Burkina Faso, le Mali et le Niger, compte représenter un nouveau pivot dans la stratégie régionale de lutte contre le terrorisme (Traoré, Goita et Tiani, 2023). Cette coopération vise à coordonner les efforts de sécurité, à améliorer le partage de renseignements et à mobiliser des ressources pour des opérations militaires conjointes. Elle témoigne de la reconnaissance que, face à des adversaires transfrontaliers, les réponses isolées sont insuffisantes. Mais constitue en elle-même un nouveau défi, celui de la recomposition du paysage géopolitique. S'agit-il pour les autres membres de la CEDEAO d'un défi de plus ou d'une fenêtre d'opportunité à explorer ?

La coopération sous-régionale, bien que cruciale, fait déjà face à plusieurs défis dans la région : celle de la coordination des efforts, puisqu'il faut harmoniser les stratégies nationales et régionales avec les partenaires internationaux ; celle de l'engagement politique soutenu de tous les États membres pour une action collective efficace et celle du financement et de la logistique pour atteindre des objectifs durables et opérationnels.

Malgré ces défis, la coopération internationale, elle, offre encore aujourd'hui, des opportunités significatives dans le cadre d'une coopération structurelle qui ne s'est jamais démentie. Cela, à travers des points clés comme le renforcement des capacités et de l'équipement des forces de sécurité nationale, l'assistance humanitaire, les programmes intégrés pour adresser les causes profondes du terrorisme (pauvreté,

exclusion, faible présence de l'État), la diplomatie de négociations en cas de prise d'otage, et parfois même la facilitation des dialogues entre gouvernements, groupes armés et communautés.

Les coopérations internationale et sous-régionale, incarnées par des tentatives comme l'Initiative d'Accra, les prises de position de l'Union africaine ou même peut-être l'AES, restent indispensables pour contrer les menaces contemporaines en Afrique de l'Ouest. La lutte contre le terrorisme nécessite une réponse holistique, combinant des mesures sécuritaires, diplomatiques et de développement, soutenues par une volonté politique ferme et anticipatrice. Une coopération étroite entre les pays de la région et leurs partenaires internationaux est donc toujours d'actualité ; l'avenir de la région dépendant de la capacité de nos dirigeants à travailler ensemble pour faire face à ces défis complexes et interconnectés.

Du point de vue tactique, comme stratégique, ce texte traite des actions menées et à envisager afin de préserver la paix et de vaincre en cas de nécessité. Pour construire notre recherche, nous aborderons les points suivants : les caractéristiques du contexte (**1**) ; l'état de la coopération militaire et sécuritaire dans ce contexte de recomposition géopolitique (**2**) ; les évolutions prévisibles -ce point étant consacré à l'anticipation- (**3**) et les défis communs et recommandations (**4**) -en incluant dans cette partie les partenaires non directement impliqués dans l'activité sécuritaire, mais qui néanmoins y participent-. Il pourra s'agir de ceux travaillant dans le domaine de la loi, comme de ceux en charge du contrôle de l'action gouvernementale.

I. Le contexte

La sous-région ouest-africaine se distingue par la diversité des caractéristiques et des potentialités de ses États, lesquels sont néanmoins unifiés par un destin commun et une volonté collective, manifestée depuis leurs indépendances, de collaborer face à une multiplicité de défis au sein d'organisations dédiées. Certains États affichent des progrès significatifs, tant qualitatifs que quantitatifs, tandis que d'autres enregistrent des avancées plus modérées sur le plan de la gouvernance et des performances économiques. On observe des États stables ou ayant acquis une stabilité récente, à côté de ceux qui se trouvent dans une situation précaire. Il arrive que dans un même État coexistent la pauvreté et une fragilité institutionnelle, suscitant des inquiétudes.

Sur le plan conjoncturel, la décennie écoulée met en lumière l'intérêt stratégique croissant porté à cette sous-région par diverses puissances mondiales, désireuses de s'impliquer économiquement. En plus de l'ancienne puissance coloniale, l'espace ouest-africain connaît une influence notable de la Chine, de la Russie, de l'Allemagne, de la Turquie et de l'Inde, entre autres (Dembélé, 2015). Cette dynamique crée un environnement complexe d'opportunités et de menaces, notamment autour de l'enjeu du contrôle des ressources naturelles, qui requiert une analyse attentive.

La situation se caractérise par une complexité multiple : les États de la région contrôlent-ils réellement l'exploitation de leurs ressources ? Ont-ils la capacité d'influencer les agendas des grandes puissances internationales ? L'accroissement des sommets internationaux avec la participation africaine, tels que les sommets France-Afrique, Japon-Afrique, Russie-Afrique (notamment le sommet de Sotchi) et Chine-Afrique, témoigne de cet intérêt croissant.

Certes, cette attention internationale peut sembler bénéfique à première vue, l'exploitation des ressources naturelles étant traditionnellement associée à un potentiel de croissance économique et d'amélioration de la prospérité. Cependant, il est essentiel de reconnaître que les partenaires étrangers sont motivés par la recherche d'opportunités, engendrant ainsi une dynamique de concurrence, non seulement entre eux, mais aussi vis-à-vis des États africains. Cette réalité entraîne des changements et des recompositions d'alliances basés sur les opportunités disponibles.

Bien que l'histoire ait connu des fluctuations, les dirigeants politiques et militaires africains ont, chacun à leur manière, contribué à l'avancée vers la démocratisation de leurs pays, malgré les défis posés par les influences étrangères. Les parcours du capitaine Jerry Rawlings du général Robert Guéï, père de la seconde République de Côte d'Ivoire, illustrent la diversité des trajectoires politiques au sein du continent.

L'avancée vers l'idéal démocratique était autrefois perçue comme une évolution naturelle et incontournable. Des dynamiques de société civile ont émergé avec force, à l'instar du Sénégal, tandis que des organisations internationales telles qu'Amnesty International se sont efforcées de mettre en lumière les répercussions négatives de lois répressives sur les droits civils. Les médias et les réseaux sociaux ont joué un rôle crucial dans la diffusion d'informations indépendamment des filtres gouvernementaux. De plus, une participation accrue des femmes à la vie économique et civique a été revendiquée, y compris leur intégration dans les forces armées ivoiriennes à la suite de la réforme du secteur de la sécurité (RSS). La CEDEAO envisageait même récemment l'adoption d'un protocole additionnel limitant les mandats.

Cependant, le contexte a évolué, certains États remettant en question cette trajectoire vers la démocratisation, comme le souligne Trionquard (2024). La démocratie, dans son essence de gouvernance par et pour le peuple, est désormais contestée, n'étant plus le modèle privilégié. Des interrogations telles que « Pourquoi la démocratie ? Pourquoi limiter les mandats ? » émergent dans les discussions, révélant une remise en question des processus démocratiques, encore fragiles dans certains cas.

En particulier, des pays comme le Burkina Faso connaissent une militarisation, voire une « miliciarisation », de la société. Cette tendance est illustrée par la création des VDP (volontaires pour la défense de la patrie), comme l'indiquent les rapports de TV5 Monde et de l'AFP (2021). Cela signale une inclination vers un modèle de gouvernance appuyé sur le contrôle militaire et la restriction des libertés civiles, indépendamment de la présence de civils aux postes de direction étatique ou ministérielle. Cette nouvelle

réalité, marquée par des coups d'État militaires et une idéologie restrictive, amplifie la dégradation du processus démocratique. On estime aujourd'hui à 80 000, le nombre de VDP face à un corps militaire estimé, lui, à 20 000 personnes.

II. État de la coopération militaire et sécuritaire

Dans le domaine militaire et sécuritaire, la différence fondamentale entre coopération structurelle et opérationnelle se manifeste à travers la nature, les finalités et l'exécution des collaborations, comme le précise Brousse (2019). La coopération structurelle désigne la mise en place de cadres, politiques, structures et mécanismes durables favorisant une coopération à long terme entre les forces armées ou les agences de sécurité de différents pays. Elle englobe notamment : a) la conclusion d'accords et de traités de défense ; b) la prise d'engagements sur le long terme pour assurer une sécurité et un soutien mutuels ; c) l'établissement de standards et procédures communs ; d) l'harmonisation des pratiques en vue d'assurer une interopérabilité sans entrave. Ainsi, la coopération structurelle vise principalement à consolider les capacités institutionnelles et à édifier des assises robustes pour une collaboration pérenne.

À l'opposé, la coopération opérationnelle se rapporte spécifiquement aux interventions et missions conjointes réalisées par les forces armées ou les agences de sécurité de nations différentes. Elle se caractérise par sa nature immédiate et tactique, se concentrant sur la réalisation d'objectifs à court terme.

La coopération opérationnelle se caractérise donc par une collaboration et une coordination actives entre les nations participantes, orientées vers l'atteinte d'objectifs opérationnels immédiats et de nature tactique. Avant les récents coups d'État qui ont ébranlé les nations fondatrices de la CEDEAO, cette dualité de coopération interétatique s'avérait efficace contre le terrorisme, un ennemi commun.

Sur le plan structurel, des programmes de formation et d'échange ont été élaborés, favorisant le partage de connaissances et de compétences afin de renforcer les capacités mutuelles, ainsi que le développement et l'acquisition collaboratifs d'équipements. Ces initiatives visaient à faciliter la collaboration dans la recherche, le développement et l'acquisition de matériel de défense, permettant ainsi de réaliser des économies d'échelle et d'accroître l'efficacité opérationnelle.

De même, au niveau opérationnel, des missions militaires conjointes ont été exécutées, notamment des opérations spécifiques dans les zones frontalières, telles que Mali-Côte d'Ivoire et Burkina Faso-Côte d'Ivoire. Ces opérations avaient pour but de repérer et neutraliser les menaces hostiles dans le cadre de la lutte contre le terrorisme ou lors d'exercices militaires.

Cette approche opérationnelle conjointe inclut également le partage de

renseignements, visant à améliorer la prise de décisions opérationnelles par l'échange d'informations sur les menaces sécuritaires, le soutien logistique mutuel -illustré par l'aide en matériel récemment fournie par l'État de Côte d'Ivoire aux Forces armées du Burkina Faso- ainsi que l'assistance médicale apportée aux unités sur le terrain.

Ces deux modalités de coopération, à la fois complémentaires et fondamentales, jouent un rôle crucial dans l'efficacité des stratégies de sécurité et de défense au sein de la sous-région. Elles se trouvent actuellement influencées par les dynamiques en cours.

La situation peut également être analysée à travers le prisme des organisations supranationales, telles que la CEDEAO, dont l'histoire est étroitement liée à celle de nombreux pays africains post-indépendants (Commission de la CEDEAO, 2024). Sur le plan militaire et régional, l'impact de la CEDEAO a été notable en Côte d'Ivoire lors de la crise postélectorale, ainsi qu'au Mali, en Sierra Leone et en Gambie. Actuellement, cette organisation se trouve à un carrefour, confrontée à l'émergence de l'Alliance des États du Sahel (AES), illustrant le concept de « recomposition géopolitique ». Cette évolution est particulièrement visible sur les réseaux sociaux, où les positions exprimées par les partisans de l'AES et ceux de la CEDEAO se révèlent diamétralement opposées.

La CEDEAO est critiquée pour son manque d'action concrète, sur le plan militaire, dans la lutte contre le terrorisme mené par les pays tels que le Mali, le Burkina Faso et le Niger. Les services russes ont largement participé à diffuser cette critique, selon Audinet et Limonier (2022). Dès le Sommet de Sotchi, le 23 octobre 2019, la Russie a développé une nouvelle stratégie pour renforcer sa présence en Afrique, entamant des négociations avec des partenaires africains (Lévesque, 2021). Le ministre ivoirien de la Défense en son temps, (feu) Ahmed Bakayoko, avait signé un accord d'équipement avec la Fédération de Russie en 2018, avant ce sommet et avant la création de l'AES le 16 septembre 2023, ce qui souligne la multipolarisation croissante de l'espace géopolitique mondial.

Par suite des coups d'État militaires et de l'établissement de l'Alliance des États du Sahel (AES), il a été nécessaire de reconsidérer certaines formes de collaboration interétatique, tant structurelles qu' opérationnelles. L'examen de la situation géographique révèle que les frontières entre les États membres de la CEDEAO, telles que celles séparant le Bénin du Burkina Faso, le Togo du Burkina Faso, le Burkina Faso de la Côte d'Ivoire, le Mali de la Côte d'Ivoire, le Mali du Sénégal, le Niger du Nigeria et le Niger du Bénin, pourraient devenir des zones de tension dans le contexte de la lutte contre le terrorisme, à la fois sur les plans structurel et opérationnel.

La coopération policière semble toutefois moins affectée par ces évolutions, car elle est généralement moins soumise aux enjeux politiques et idéologiques. Ce type de coopération est essentiel pour combattre la criminalité transnationale, le terrorisme, le trafic de drogues, la traite des êtres humains et d'autres menaces sécuritaires qui transcendent les frontières nationales.

Ainsi, les accords concernant la coopération policière régionale n'ont pas été formellement remis en question. Le processus par lequel trois pays de l'Alliance des États du Sahel se détachent de la CEDEAO n'en est d'ailleurs encore qu'à ses prémices.

Concernant cette coopération policière, tant au niveau structurel (impliquant l'établissement de cadres d'accords et de structures institutionnelles favorisant une collaboration soutenue et durable entre les forces de l'ordre de divers pays) qu'opérationnel, (axé sur l'implémentation pratique de ces accords et structures pour une action coordonnée contre des menaces spécifiques), une approche pragmatique et adaptée à chaque situation prévaut, privilégiant le dialogue au service de la communauté. Actuellement, l'exercice du « droit de suite » -la poursuite transfrontalière par un agent ivoirien assermenté d'un suspect vers un pays voisin comme le Mali- semble hors de portée. Cependant, d'autres formes de collaboration demeurent actives.

En matière de coopération internationale et bilatérale, les différences entre les avantages et particularités de chaque partenaire sont notables. Par exemple, en distinguant la coopération structurelle de l'opérationnelle, on observe que les États-Unis, la France et l'Allemagne s'impliquent principalement dans la formation, tandis que la Turquie, la Chine et la Russie se concentrent sur la fourniture d'armements, cette dernière jouant également un rôle dans la miliciarisation en Afrique, à travers le soutien à des milices et la venue de *Wagner*.

L'Union européenne constitue également un partenaire clé, ayant planifié le premier transfert d'armements vers le Niger en Afrique. Néanmoins, le coup d'État militaire et la création subséquente de l'AES ont indéfiniment reporté cette opération.

Les initiatives de collaboration bilatérale ont largement dépassé le cadre des pays limitrophes, s'étendant par exemple au Maroc en matière de formation. Néanmoins, les tentatives de coopération opérationnelle n'ont pas systématiquement abouti à des résultats concluants. Un exemple notable est l'incapacité de la République d'Afrique du Sud à empêcher la destitution du Président centrafricain de l'époque, le Général François Bozizé Yangouvond, le 24 mars 2013, par les forces des Sélékas, appuyées par la Libye et le Soudan, le forçant à chercher refuge au Cameroun.

Les pays du Nord, dans leur collaboration avec ceux du Sud, ont promu le concept de « zéro mort », favorisant ainsi l'appropriation locale des stratégies militaires en échange de fournitures d'armements, d'équipements, de formations et de conseils. Ce principe a conduit à la mise en place d'opérations policières impliquant des agents du Bénin et du Kenya en Haïti.

Cependant, la perception de l'OTAN par les populations africaines suscite des interrogations, avec une image souvent écornée par des discours critiques relayés sur les réseaux sociaux, qui alimentent la réflexion sur la reconfiguration géopolitique actuelle. Il en ressort fréquemment l'argument selon lequel une lutte efficace contre le terrorisme nécessiterait moins d'implication de l'OTAN, moins de démocratie, une

moindre présence de l'ancienne puissance coloniale, moins de libertés civiques et davantage de militarisation.

Il est possible d'évoquer une interrogation quant aux objectifs de l'OTAN, souvent perçus comme alignés sur les intérêts de grandes puissances. Bien que l'OTAN ait légitimement condamné l'annexion illégale de la Crimée par la Russie en 2014 et l'invasion de l'Ukraine en février 2022, son silence sur d'autres crises, telles que celle impliquant le mouvement M23, soutenu par le Rwanda en République démocratique du Congo, soulève des questions. Quelles assurances l'OTAN a-t-elle offertes aux populations, et spécifiquement aux femmes, dans ces zones ? L'intervention directe en Libye a également laissé un lourd héritage. De façon notable, l'absence de réaction de l'organisation face au massacre des populations civiles palestiniennes, avec déjà 30 000 victimes, prête à interprétation. Ainsi, le modèle originel de l'OTAN, établi après la Seconde Guerre mondiale, semble peut-être atteindre un point d'usure après un long processus de remise en question de sa crédibilité.

Pourtant, l'implication de l'OTAN en Afrique se caractérise par une présence subtile, manifeste à travers une coopération pragmatique avec l'Union africaine, comme le rapporte Gbané (2022). Cette organisation participe au développement des capacités et à la formation des spécialistes de la Force africaine en attente, une initiative de l'UA destinée à renforcer les compétences en matière de maintien de la paix à long terme. Cependant, l'éventualité d'une intervention de cette force au Niger, bien que demandée par la CEDEAO, n'a pas retenu l'attention de l'Union africaine, ce qui constitue un indicateur notable de confiance. Néanmoins, cette perspective n'a pas réussi à capter l'intérêt des populations, actuellement encombrées de préjugés.

III. État des armées

Dans le cadre d'une collaboration, le principe prévalant est d'améliorer le niveau des participants les moins avancés. Toutefois, ce principe rencontre des obstacles liés au système de gouvernance en vigueur dans certains États, où l'on observe une politisation excessive des élites dirigeantes, reléguant les intérêts fondamentaux de l'État à un plan secondaire. Cette forme de gouvernance, soit non technique, soit fondée sur des affiliations claniques ou des intérêts mercantiles, peut compromettre l'évaluation précise des enjeux sécuritaires et l'identification des stratégies adéquates pour les résoudre durablement.

D'autres nations rencontrent des défis significatifs dans la mise en œuvre efficace de leurs plans d'action. Malgré la présence d'officiers supérieurs compétents dans l'élaboration de plans opérationnels, ces derniers pâtissent souvent d'une faible capacité opérationnelle, due à un manque de ressources logistiques ou à une absence de volonté suffisante pour procéder à l'externalisation ou à la professionnalisation (la « civilianisation ») de certaines fonctions. L'armée ivoirienne, par exemple, démontre une

capacité à surmonter ces obstacles en faisant appel à des entreprises externes pour le transport du personnel ou la gestion de services de restauration, et en explorant d'autres solutions pour l'hébergement du personnel militaire lors de déplacements.

De manière plus générale, la structure de toute force armée devrait être clairement définie en amont, quant à ses capacités, ses effectifs et sa doctrine, ce qui n'est pas systématiquement le cas d'un pays à l'autre. Plusieurs pays éprouvent des lacunes structurelles concernant leur doctrine militaire, affectant fondamentalement la psychologie du soldat. Pour un individu engagé dans l'armée, être un soldat transcende la simple satisfaction d'avoir un emploi ; il est essentiel pour lui de comprendre la raison pour laquelle il met sa vie en jeu. Une doctrine insuffisamment développée et intériorisée peut semer le doute chez le soldat, sapant sa capacité à s'identifier aux valeurs et aux objectifs nationaux pour lesquels il est censé combattre. L'absence d'une vision claire et d'une narration engageante quant à la mission de l'armée et à l'identité nationale représente un obstacle significatif.

Les États de la sous-région sont donc face au double défi de moderniser leurs forces armées et de démocratiser leur société. Cette modernité se manifeste dans le lien entre la population et son armée, les citoyens acceptant de contribuer financièrement à l'effort de défense nationale, tandis que les militaires s'engagent résolument pour la protection de l'État. Malgré des progrès notables par rapport au passé, des efforts continus sont nécessaires pour aligner les capacités des différentes armées sur les exigences actuelles, afin d'améliorer leur capacité à collaborer de manière cohérente.

Cet impératif souligne la nécessité d'une réflexion continue sur plusieurs aspects cruciaux, tels que la qualité du commandement, le *leadership* politique et sa légitimité au-delà des affiliations claniques, le développement économique, ainsi que le respect des droits et libertés, pour garantir que la notion de « national » revête une signification uniforme pour tous les citoyens.

Les pays africains se trouvent face à un paradoxe marquant : ils possèdent des institutions de sécurité aux fondements conservateurs qui, cependant, doivent évoluer pour s'adapter aux changements, tels que ceux induits par la recomposition géopolitique sous-régionale. La création de l'Alliance des États du Sahel (AES), le retrait annoncé de trois pays de la CEDEAO, l'accent mis sur le respect des droits de l'homme et du citoyen comme pilier de la cohésion sociale, indépendamment des affiliations, l'évolution de l'espace numérique, l'émergence des questions de genre et la reconfiguration des alliances sont autant de manifestations de cette dynamique de changement.

En somme, la quête de cohésion et de stabilité représente un défi crucial qui, s'il est négligé, peut entraver la capacité d'adaptation de nos États à une variété de transformations ; les réformes militaires doivent ainsi être envisagées dans le cadre d'une stratégie de transformation sociale plus globale.

IV. Différents scénarii, défis et recommandations

Trois principaux scénarii se profilent à l'horizon.

Le premier, potentiellement le plus déstabilisateur à court terme, pourrait mener à une fragmentation accrue. Cela se traduirait par une intensification des divisions au sein de la CEDEAO et l'émergence inévitable de conflits entre les États africains, des conflits susceptibles d'être exploités par de grandes puissances en concurrence sur le continent. Ce scénario annonce la perspective d'un conflit imminent et souligne l'importance d'une approche prudente pour anticiper les menaces.

Le deuxième scénario, bien que moins catastrophique à court terme, demeure préoccupant et source d'inquiétude durable. Face à l'incertitude entourant le devenir des entités existantes et émergentes, la menace variée des groupes terroristes et la fiabilité incertaine des partenaires, qu'ils soient voisins ou éloignés, chaque État pourrait opter pour l'affirmation de sa propre force. Sous couvert d'une diplomatie modérée, les États se prépareraient en réalité à toutes les éventualités, y compris sans le soutien des autres membres. Ce scénario d'attente active envisage le pire, sans exclure la possibilité d'une fragmentation entre les États ou d'un accord temporaire avec des groupes terroristes, privilégiant ainsi les intérêts propres à chaque nation.

Le troisième scénario, le plus optimiste, envisage la coopération, soit directement entre les États au sein de la CEDEAO, avec la dissolution de l'AES, soit entre l'AES et la CEDEAO, ou encore à travers le développement d'accords bilatéraux, supervisés ou non par l'Union africaine. Ces accords viseraient à structurer et à opérationnaliser des collaborations plus larges dans le but d'une lutte efficace et collective contre le terrorisme.

Concernant les défis et les recommandations, nous envisageons quatre axes principaux à explorer :

A. Renouvellement de l'attrait de la CEDEAO

La CEDEAO devrait subir une transformation profonde pour augmenter son attractivité, y compris auprès de ses membres actuels. Un accroissement de son financement, exclusivement issu des contributions des États membres, lui conférerait une autonomie et une responsabilité accrues dans ses décisions, à l'image de l'Union africaine. La fermeture de frontières entre le Niger et le Bénin, ainsi qu'entre le Niger et le Nigeria, soulève des questions quant à la légalité de décisions importantes. Sans soutien populaire, de telles décisions risquent de remettre en cause la légitimité de l'organisation elle-même.

B. L’établissement d'accords de non-agression

Face à l'émergence de l'AES, il serait judicieux pour les pays frontaliers de signer des accords de non-agression avec cette entité, afin de préserver la paix et la stabilité régionales. Cela concerne notamment le Nigeria, le Bénin, le Togo, le Sénégal, la Guinée, le Ghana et la Côte d'Ivoire.

Chaque État doit non seulement déterminer la structure de ses forces armées, mais également choisir une orientation stratégique parmi les trois scénarii envisagés : coopération, confrontation, ou fragmentation. Même si ces choix stratégiques ne sont pas explicitement reconnus par les populations, ils constituent les fondations de la sécurité à établir.

V. Le partage de la responsabilité sécuritaire et la réévaluation du consensus majoritaire

La majorité politique au sein des institutions plonge parfois les régimes africains dans une illusion de toute-puissance, entravant la reconnaissance des rôles essentiels des contre-pouvoirs tels que la presse, la justice et le législatif. Par exemple, le Parlement ghanéen a refusé l'envoi de troupes au Niger. Il est impératif que le Parlement exerce un contrôle sur l'action gouvernementale, que la justice maintienne ses prérogatives constitutionnelles et que les journalistes puissent agir de manière indépendante. Un excès de conformité limite l'émergence de perspectives locales innovantes, cruciales pour l'amélioration de la gouvernance sécuritaire.

Conclusion

Dans ce contexte complexe de transformation géopolitique en Afrique de l'Ouest, caractérisé par l'émergence de nouvelles alliances telles que l'Alliance des États du Sahel et par des défis sécuritaires inédits, il devient impératif d'adopter une perspective pragmatique et orientée vers l'avenir. La menace constante du terrorisme et les incertitudes politiques soulignent la nécessité impérieuse d'une coopération militaire et sécuritaire renforcée et souple. Les nations de cette région, malgré les divisions et les reconfigurations actuelles, doivent privilégier un dialogue constructif et une coopération stratégique, conciliant à la fois les intérêts propres à chaque État et l'intérêt collectif régional.

Une telle collaboration doit reposer sur une démarche holistique, englobant les aspects sécuritaires, politiques, économiques et sociaux, pour adresser efficacement les causes

profondes des menaces actuelles. L'engagement politique continu, le partage des ressources et des informations, ainsi que l'harmonisation des stratégies constituent des facteurs clés pour assurer une sécurité durable dans la région. Cette initiative requiert également une attention soutenue envers les enjeux humanitaires et le respect des droits de l'Homme, essentiels pour maintenir la légitimité et l'efficacité des interventions.

En outre, il est essentiel d'encourager des partenariats internationaux équilibrés, respectueux de l'autonomie des nations, venant compléter les efforts régionaux par un apport en soutien technique, financier et en formation, tout en évitant les pièges liés à une dépendance ou à une influence étrangère potentiellement préjudiciable. L'établissement d'un cadre stable et sécurisé en Afrique de l'Ouest dépend de la capacité collective à appréhender avec discernement les enjeux de cette recomposition géopolitique, à repenser les cadres de coopération pour les rendre plus inclusifs et à faire preuve de résilience face aux menaces émergentes. C'est dans cette dynamique de coopération revisitée et cette vision partagée et proactive que réside la clé pour surmonter les défis actuels et forger un avenir florissant pour la région.

Bibliographie

ANTWI-BOASIAKO Isaac, 2022, « The quest for influence : Examining Russia's public diplomacy mechanisms in Africa». *South African Journal of International Affairs,* 29 : 4, p. 463-482.

AUDINET Maxime et LIMONIER Kévin, 2022, « Le dispositif d'influence informationnelle de la Russie en Afrique subsaharienne francophone : un écosystème flexible et composite », *Questions de communication*, 2022/1, n° 41, p. 129-148.

BROUSSE Didier, 2019, « La coopération structurelle de sécurité et de défense du XXIe siècle », *Les Champs de Mars*, 2019/1, n° 32, p. 111-124. CEDEAO - Organisation Ouest Africaine de la Santé, 2023, *Pays membres de la CEDEAO*. https://www.wahooas.org.

Commission de la CEDEAO, 2024, *Historique*. https://www.ecowas.int

DEMBÉLÉ Demba Moussa, 2015, « Ressources de l'Afrique et stratégies d'exploitation », *La Pensée*, 2015/1, n° 381, p. 29-46.

Echos Afrique, *L'Afrique de l'Ouest face au terrorisme*, 6 janvier 2020. https://echosafrique.com.

EIZENGA Daniel et WILLIAMS Wendy, 2020, « Le puzzle formé par le JNIMet les groupes islamistes militants au Sahel », *Bulletin de la Sécurité africaine*, n° 38, décembre 2020, CESA. https://africacenter.org.

FORSON Viviane (06/01/2020 à 08h53), « Terrorisme : l'Afrique de l'Ouest au milieu du gué », *Le Point*. https://www.lepoint.fr.

GBANE Nadia Colombe (15.08.2022 à 15h39), « L'OTAN souhaite améliorer ses relations en Afrique », *Africanews.* https://fr.africanews.com.

LÉVESQUE Jean, 2021, « La nouvelle puissance russe en Afrique : atavisme des ambitions soviétiques, néo-impérialisme ou pragmatisme ? », *Diplomatie,* n° 108, p.

40–47.
TRAORÉ Ibrahim, GOITA Assimi et TIANI Abdourahamane, 2023, « Charte du Liptako-Gourma instituant l'Alliance des États du Sahel entre le Burkina Faso, la République du Mali, la République du Niger ». https://www.rtb.bf.
TRAORÉ Dramane (16.02.2024), « Sahel : élaboration d'un Traité portant création d'une Confédération réunissant le Burkina Faso, le Mali et le Niger ». *AA*. https://www.aa.com.tr.
TRINQUARD Dominique, 2024, « Géopolitique : L'effet Papillon. Conflits mondiaux : ce qui nous attend », *Sismique.* https://www.youtube.com.
TV5 MONDE et AFP (26.12.21. à 16h55), « Burkina Faso : qui sont les VDP, les Volontaires de défense pour la patrie ? », *TV5 Monde. Info.* https://information.tv5monde.com.